



**COMMUNE DE GLAIGNES**  
**DÉPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE SENLIS**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2025**

### *PROCES VERBAL*

Séance du Conseil Municipal  
du 4 juin 2025 à 18h30,  
réuni à la Mairie,  
sous la présidence de  
Madame Marie-Paule TARDIVEAU, Maire

Conseillers en exercice :	9
Conseillers présents :	7
Nombre de pouvoir :	1
Nombre de votants :	8

Date de convocation : 28 mai 2025

Étaient présents :  
Marie-Paule TARDIVEAU, James MARTIN, Patrice MAIELLO, Bernard GAY, James BOULANGER, Romain ODENT, Françoise RAYSSIER.

Absente excusée ayant donné pouvoir :  
Gwladys GENON ayant donné pouvoir à Patrice MAIELLO.

Absente :  
Marie-Josèphe LAHAYE

Est désigné secrétaire de séance : Bernard GAY

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du mercredi sept mai deux mil vingt-cinq.

Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Attribution lot Électricité – Salle des Fêtes – Validation option
- Tarifs Salle des Fêtes - Modification
- Location matériel communal

*BGR*

## **DÉLIBÉRATION 2025 / 018 : MARCHÉ RÉNOVATION SALLE DES FETES - ATTRIBUTION LOT ÉLECTRICITÉ – VALIDATION OPTION**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du précédent MAPA concernant la rénovation de la Salle des Fêtes, trois lots avaient fait l'objet d'infructuosité, dont le lot 4 – Électricité.

Dans la délibération n° 773 du 15 novembre dernier, il avait été décidé de relancer une nouvelle procédure sans publicité ni mise en concurrence (article R 2122-2 du Code de la Commande Publique).

La remise des offres pour cette consultation de gré à gré prenant fin le 11 décembre 2024 à 15 heures, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 18 décembre 2024 pour analyser les offres et rendre un avis consultatif sur le classement des offres tel que proposé par le Maître d'œuvre Léa PONS, Architecte.

Pour information, une seule remise d'offre a été reçue pour le lot 4 – Électricité.

Lors de la délibération n° 780 du 17.12.2024, le lot 4 a été attribué à l'entreprise « ÉLECTRICITÉ DE L'AUTOMNE » pour un montant de 5 142.00 € HT, hors option luminaire évaluée à 6 093.00 € HT. Durant les travaux, en concertation avec la commission travaux et l'architecte, il a toutefois été convenu de mettre en œuvre cette option luminaire, en changeant les luminaires de la grande salle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'augmenter le marché pour le lot 4, de 6 093.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** d'augmenter le marché pour le lot 4, de 6 093.00 € HT, et donc, de l'attribuer pour un montant global de 11 235.00 € HT, à l'entreprise « ÉLECTRICITÉ DE L'AUTOMNE » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise à jour de ce marché ;
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

## **DÉLIBÉRATION 2025 / 019 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES - MODIFICATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**Vu** la délibération du 4 février 2022 relative à la fixation des tarifs de location de la Salle des Fêtes « ESPACE BEAUMARAIS »,

**Vu** la délibération du 24 janvier 2024 adoptant la nouvelle tarification de location de la Salle des Fêtes « ESPACE BEAUMARAIS », pour les Communes du Canton,

**Vu** la délibération du 7 mai 2025 actant la nouvelle tarification applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Mme le Maire suggère de rendre obligatoire la prestation ménage et que de ce fait, l'inclure directement dans le tarif de la location.

14

86

**Considérant** l'exposé de Mme le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ de ses membres présents ou représentés, décide de :**

- **VALIDER** les tarifs de location de la Salle des Fêtes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme suit :

HABITANTS	WEEK-END	JOURNÉE
GLAIGNES	550.00 €	275.00 €
BÉTHANCOURT-EN-VALOIS SÉRY-MAGNEVAL	850.00 €	425.00 €
CCPV COMMUNES DU CANTON DE CRÉPY-EN-VALOIS	1 400.00 €	700.00 €
AUTRES	2 500.00 €	
MAIRIES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	500.00 €	250.00 €

#### **DÉLIBÉRATION 2025 / 020 : LOCATION DU MATÉRIEL COMMUNAL - TARIFS**

Mme le Maire et M. MARTIN, Premier Adjoint, exposent au Conseil que, lors des locations de la salle des fêtes, le nombre de demandes pour la mise à disposition de bancs, tables et barnums est en forte augmentation.

Pour rappel, ce matériel a été acheté par la Commune au profit des associations glaignoises et des habitants de Glaignes.

**Considérant** que les demandes émanent des personnes extérieures à la commune ;

**Considérant** le temps passé à remettre le matériel demandé, à le récupérer puis à le ranger ;

Mme le Maire et M. MARTIN, Premier Adjoint, proposent de fixer le tarif forfaitaire suivant :

- Pour les Extérieurs :
  - Forfait bancs : 20.00 €
  - Forfait tables : 30.00 €
- Pour le Glaignois et Associations Glaignoises : GRATUIT

Concernant les barnums appartenant à la Commune, ces derniers ne sont pas destinés à la location.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ de ses membres présents ou représentés, décide de :

- **FIXER** les tarifs pour la mise à disposition des bancs et des tables comme énoncé ci-dessus ;
- **APPLIQUER** cette tarification aux nouveaux contrats de location signés après la publication de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Micro-crèche** : Toutes les entreprises sont à pied d'oeuvre pour atteindre les objectifs. Les petites modifications de plan, demandées par la PMI sont en cours de traitement, et le bail avec Câlin-Doudou, a été finalisé (pour rappel : 1 500 € pendant 4 mois, puis 2 000 € durant les 24 mois suivants et au-delà, 2 200 €). Toute l'équipe municipale reste mobilisée pour assurer une mise en activité, en septembre 2026.
- **Salle des fêtes - Point travaux** : Concernant les travaux à la salle des fêtes, plusieurs points restent en attente de finalisation. Pour le lot 3 – PLOMBERIE - AIREO, la centrale d'air doit être « remontée ». En ce qui concerne le lot 5 – PEINTURE - KUBICKI, des travaux de réparation de fissures et de peinture sont toujours en attente. Pour le lot 2 – MENUISERIES EXT. Et INT. - DAUPHIN, le réglage des portes est à revoir. Par ailleurs, une demande d'intervention a été formulée auprès de JP2D pour résoudre le problème d'interrupteur du volet de la porte 5.
- **Modification du Tracé du GR** : Le GR11B, un sentier de grande randonnée traversant notre commune, fait l'objet d'une proposition de modification entre le territoire d'Orrouy et le nôtre. Actuellement, le GR11B emprunte la route de Chantepie. Cependant, pour des raisons de confort et de sécurité, la Fédération française de Randonnée pédestre souhaite modifier ce tracé pour qu'il emprunte un sentier non goudronné inscrit au PDIPR (Parcours PR "de l'Automne à la Sainte Marie"). Une vérification sera nécessaire pour s'assurer que la sente concernée, est bien située sur l'espace public, avant de donner un accord.
- **Vitrail de l'Église** : Vitrail qui avait été cassé lors d'un cambriolage. En attente de devis demandé à M. LEGENDRE auprès des Ateliers Courageux.
- **Miroir au Carrefour du Cimetière (nouveau)** : M. MARTIN James programmera une visite avec plusieurs conseillers pour déterminer le meilleur emplacement pour positionner le miroir routier déjà acheté.
- **Boîte à Livres** : Lors de la séance, il a été acté le projet d'installation d'une boîte à livres à l'intérieur de l'abribus, sans prévision de porte. Avant la production de plans, une visite de la boîte à livres de ROCQUEMONT a été décidée afin de s'en inspirer, avec une attention particulière portée à l'esthétique, préoccupation principale du projet.
- **Location de la Maison de l'Institutrice** : Location à la société VICTOR pour un montant mensuel de 550,00 euros charges comprises, le temps nécessaire.



➤ **Rencontres Diverses :**

- Réunion avec le département le lundi 16 juin prochain à Beauvais,
- Invitation pour le 15<sup>ème</sup> anniversaire du centre aquatique du Valois le 20 juin 2025.  
Le Maire invite les Conseillers à y participer,
- Visite du Sénat le 11 juin 2025 – Invitation de Mme le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire

Bernard GAY



Le Maire

Marie-Paule TARDIVEAU

